

Alain Coquart
Groupe Communiste

Conseil du jeudi 8 avril 2010

Fixation des taux d'imposition

Après des années de mesures conduisant à l'asphyxie financière des collectivités, le gouvernement a décidé de pousser au bout sa logique.

En supprimant la taxe professionnelle, en spécialisant les recettes fiscales, il vise à déposséder les élus de leur capacité à mener des politiques publiques librement choisies par les populations.

Les objectifs de Sarkozy et de son gouvernement sont clairs :

- offrir un nouveau cadeau fiscal aux grandes entreprises,
- ouvrir de nouveaux espaces au marché par la privatisation de services publics locaux,
- obliger les élus à mener les politiques décidées par l'Etat.

Les élus au travers de leurs associations s'insurgent et ce hold-up sur les finances locales inquiète au delà des clivages politiques.

Les nouvelles mesures fiscales mises en place sont pour le moins opaques et les serviteurs zélés du Medef sont mêmes obligés de prévoir l'instauration de plusieurs "clauses de revoyure" tant les effets de la réforme sont méconnus et le mécontentement grandissant.

Pour illustrer cette pagaille, le Sénat, à peine la loi de finance 2010 votée, vient d'adopter lors de l'examen du projet de loi de réforme des collectivités locales, une disposition qui modifie l'assiette de la cotisation foncière des entreprises.

Si les députés suivent leurs collègues sénateurs, les bases de l'année 2010 seront rectifiées et la compensation relais modifiée.

Il est de notre devoir d'associer la population à des actions s'opposant à ces projets de loi.

C'est dans ce contexte politique et législatif que nous devons voter les taux de notre fiscalité mixte.

Le taux de cotisation foncière des entreprises étant désormais lié à la stricte application des règles de lien avec les impôts ménages, nous sommes évidemment favorable au taux retenu de 18,30 % et tel qu'il apparaissait lors du vote du budget.

Cette sensible augmentation est malheureusement loin de compenser le produit de l'ancienne taxe professionnelle, ce qui risque de peser lourdement sur nos prochains budgets.

Nous tenons à rappeler que les élus communistes proposent depuis plusieurs années un impôt sur les entreprises qui prenne en compte leur richesse réelle dont le capital financier des plus grandes d'entre elles.

Une taxation de 0,5 % de ce capital financier rapporterait aujourd'hui 37 milliards d'euros de ressources nouvelles.

Cette somme prélevée nationalement servirait à alimenter un fond de péréquation réaffectée aux collectivités territoriales en fonction de critères permettant de compenser des inégalités entre territoires.

Pour les impôts ménages 2010, nous avons prévu lors du budget primitif une augmentation d'un demi-point afin de ne pas altérer nos investissements tout en étant dans l'expectative pour nos principales recettes.

En cette période financière trouble, la proposition de maintien des taux de la fiscalité ménage comme la proposition du taux maximal possible du taux cotisation foncière (ex: TP) sont des signes forts que nous apprécions et que la population de Rennes Métropole appréciera comme un signe de bonne gestion et de responsabilité.

De bonne gestion car, contrairement à ce que peuvent proclamer haut et fort les représentants de la droite, cette décision montre bien que les collectivités locales et les EPCI n'augmentent leurs fiscalités que contraints et forcés.

Signe de responsabilité également car nous prenons cette décision sans pour autant obérer l'avenir.

Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur nos finances comme je l'ai exposé au début de mon intervention, je renouvelle, solennellement, ma proposition d'un réexamen complet de notre dispositif d'aide aux entreprises.